



Code de Transparence pour les fonds ISR ouverts au public

AXA Sélection Diversifié ISR

AXA Sélection Actions Euro

Juin 2024

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE | 4 |
| 2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION | 4 |
| 2.1. Société de gestion en charge de l’OPC auquel s’applique ce code | 4 |
| 2.2. Historique et principes de la démarche d’investisseurs responsable de la société de gestion..... | 5 |
| 2.3. Formalisation de la démarche d’investisseur responsable | 6 |
| 2.4. Appréciation des risques / opportunités ESG par la société de gestion..... | 7 |
| 2.5. Equipes impliquées dans l’activité d’investissement responsable de la société de gestion | 8 |
| 2.6. Analystes et gérants ISR | 9 |
| 2.7. Initiatives ISR mise en œuvre par AXA IM Select France | 11 |
| 2.8. Encours des actifs ISR de la société de gestion..... | 12 |
| 2.9. OPC ISR ouverts au public gérés par la société de gestion..... | 12 |
| 3. DONNEES GENERALES SUR LES COMPARTIMENTS AXA SELECTION DIVERSIFIE ISR ET AXA SELECTION ACTIONS EURO PRESENTES DANS LE CODE DE TRANSPARENCE | 13 |
| 3.1 Objectif recherché par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds | 13 |
| 3.2 Moyens internes et externes utilisés pour l’évaluation ESG des émetteurs de l’univers d’investissement du compartiment | 13 |
| 3.3 Critères ESG pris en compte par le compartiment | 13 |
| 3.4 Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte par le Compartiment..... | 14 |
| 3.5 Méthodologie d’analyse et d’évaluation ESG..... | 14 |
| 3.6 Fréquence de revue | 16 |
| 4. PROCESSUS DE GESTION | 16 |
| 4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille | 16 |
| 4.2. Prise en compte de la réglementation SFDR | 17 |
| la-reglementation-sfdr-2023.pdf (axa-im.fr)..... | 17 |
| 4.3. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille..... | 17 |

| | | |
|------|---|----|
| 4.4. | Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)..... | 17 |
| 4.5. | Le processus d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?..... | 18 |
| 4.6. | Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ? | 18 |
| 4.7. | Le fonds pratique-t-il le prêt / emprunt de titres ? | 18 |
| 4.8. | Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ? | 18 |
| 4.9. | Le fonds investit-il dans des OPC ?..... | 18 |
| 5. | CONTROLE ESG..... | 18 |
| 6. | MESURE D'IMPACT ET REPORTING ESG..... | 19 |
| 6.1. | Evaluation de la qualité ESG du Compartiment | 19 |
| 6.2. | Indicateurs d'impact ESG utilisés | 19 |
| 6.3. | Support d'information des investisseurs sur la gestion ISR du Compartiment..... | 19 |
| 6.4. | Publication des résultats de la politique de vote et politique d'engagement | 19 |

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

AXA Sélection Diversifié ISR, compartiment de la SICAV AXA Sélection.

AXA Sélection Actions Euro, compartiment de la SICAV AXA Sélection.

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Société de gestion en charge de l'OPC auquel s'applique ce code

AXA IM Select France
6 place de la Pyramide
Tour Majunga
92800 PUTEAUX
<https://select.axa-im.fr/>

AXA IM Select France est une société de gestion agréée par l'AMF le 22 juin 2010 sous le n° GP 10000025. AXA IM Select France est filiale à 100% d'AXA France Vie et son activité est principalement consacrée à la clientèle du groupe AXA. Elle intervient dans la gestion d'actifs, c'est-à-dire, en gestion d'OPC, gestion de portefeuille et conseil en investissement et totalise à fin décembre 2023 près de 15 milliards d'euros d'encours en gestion et conseil en investissement.

AXA IM Select France est intégrée au sein de la *Business Unit* AXA IM Select, le pôle d'expertise en multigestion du Groupe AXA. Cette *Business Unit* est constituée des sociétés AXA IM Select Belgium, Architas Ltd (Royaume-Uni), AMMEL (Irlande), AXA IM Select Asia Limited, AXA IM Select France et PT AXA Investment Managers Select Indonesia. Elle permet la mise en commun des expertises pour offrir aux clients les solutions les plus appropriées.

La philosophie d'AXA IM Select vise à offrir les meilleures solutions d'investissement en fonction des objectifs et des contraintes fixés par les entités du Groupe AXA.

AXA IM Select France travaille en architecture ouverte avec plus de 50 sociétés de gestion à travers le monde. L'architecture ouverte permet de filtrer le vaste univers des sociétés de gestion et de distinguer les produits les plus adaptés à travers un processus de sélection rigoureux.

En outre, AXA IM Select France est persuadée que l'intégration de facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») dans son processus de sélection des investissements peut améliorer les rendements des investissements ajustés au risque, à long terme.

2.2. Historique et principes de la démarche d'investisseurs responsable de la société de gestion

AXA IM Select France est convaincue que les pratiques d'investissement socialement responsable (ISR) peuvent être un levier structurant pour permettre aux marchés financiers de jouer un rôle plus vertueux dans l'économie.

AXA IM Select France met en œuvre une politique ISR de conviction guidée à la fois par les grands textes internationaux, par les engagements du Groupe AXA auquel elle appartient et par les valeurs qui ont conduit à sa constitution.

AXA IM Select France propose à ses clients, à travers sa gestion, de donner du sens à leur investissement et de saisir les opportunités d'une croissance soutenable en mettant en œuvre une approche associant l'exigence de performance financière à une analyse extra-financière de critères socialement responsables.

En outre, AXA IM Select est une société de gestion globale avec pour mission d'agir au mieux dans l'intérêt de ses clients et actionnaires. En tant que membre du Groupe AXA, AXA IM Select poursuit le même objectif de protéger les populations sur le long terme et de créer des sociétés fortes et plus durables.

En développant notre approche d'investissement responsable, nous avons pour but de nous aligner, en tenant compte des spécificités de notre activité, avec la stratégie responsable du Groupe AXA. La mise en œuvre de la politique ESG s'intègre par conséquent dans les engagements et les valeurs du Groupe AXA.

Plus d'informations sur notre démarche d'investisseur responsable : [Investissement responsable | AXA IM Select \(axa-im.fr\)](#)

2.3. Formalisation de la démarche d'investisseur responsable

Le Groupe AXA s'est doté en 2010 d'un Comité d'investissement responsable (*Responsible Investment Committee ou RIC*), présidé par le Directeur des investissements Groupe. Le mandat confié à ce comité vise à développer une approche de l'investissement responsable cohérente au sein du Groupe, pour l'intégration proactive des questions « ESG » dans les processus d'investissement, tant en termes de performance que de gestion des risques. A ce titre, ce Comité couvre aussi les enjeux de réputation, tels que - par exemple - ceux posés par la problématique des « armes controversées ».

Entre autres projets, le RIC a élaboré et approuvé la première Politique du Groupe en matière d'Investissement Responsable. Cette Politique d'investissement responsable énonce les convictions du Groupe AXA et définit les pratiques de gouvernance que les gérants d'actifs de chaque entité (dont AXA IM Select France) doivent encourager. La politique a également permis la définition de lignes directrices qui permettent de mieux structurer l'approche adoptée pour l'investissement dans des secteurs comportant des défis particulièrement aigus en matière d'éthique, d'environnement ou de droits humains. En outre, la politique d'investissement responsable permet de lancer le projet « Impact Investments » qui vise à allouer des capitaux à des projets qui touchent à des questions sensibles telles que l'énergie renouvelable, la pauvreté, la santé ou la prévention des risques.

En juin 2012, à Rio de Janeiro, en amont de la conférence « Rio +20 », le Groupe AXA a signé aux côtés de 26 compagnies d'assurance du monde entier les Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : Principles for Sustainable Insurance). Ces principes formalisent l'intégration de la notion de responsabilité d'entreprise dans la mission des assureurs. En signant les « PSI », le Groupe AXA s'engage à intégrer des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) dans la façon de faire son métier d'assureur et dans ses relations avec l'ensemble des parties prenantes de l'industrie. AXA a également signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies. Les PRI sont une initiative collective majeure, qui vise à promouvoir l'Investissement Responsable parmi les investisseurs et les gérants d'actifs (AXA Investment Managers est membre des PRI depuis 2007).

[Investissements | AXA](#)

En 2017, le Groupe AXA a confié à AXA IM Select la responsabilité de diriger l'intégration ESG dans les activités liées aux unités de compte dans les contrats d'assurance, tant en Europe qu'en Asie. AXA IM

Select au global via son entité au Royaume-Uni a concrétisé son engagement par la signature des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies « UNPRI » en mai 2018.

En mars 2018, AXA IM Select France, par l'intermédiaire du groupement AXA IM Select, a également pris l'engagement de participer à la mise en place d'une démarche ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance) et à la soumission du rapport consolidé résultant de la signature de la charte des Nations-Unies sur les Principes pour l'Investissement Responsable.

Les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UNPRI) sont un ensemble de six principes d'investissement volontaires encouragés par les Nations Unies et en vertu desquels les signataires s'engagent à intégrer des critères ESG dans leurs décisions d'investissement.

Par ailleurs, AXA IM Select France dispose d'une politique globale relative à l'engagement et au vote dénommée « politique d'engagement actionnarial ». Cette politique est disponible sur le site internet d'AXA IM Select France au lien suivant : [Informations juridiques et réglementaires | AXA IM Select \(axa-im.fr\)](#)

Plus d'informations sur notre politique d'investissement responsable : [2023-politique-esg-axa-im-select-france.pdf](#)

2.4. Appréciation des risques / opportunités ESG par la société de gestion

Le portefeuille d'AXA Sélection Diversifié ISR a pour objectif de proposer une allocation flexible entre classes d'actifs (Actions et Taux) via une sélection d'OPCVM et de FIA gérés activement et passivement et bénéficiant du label public d'Etat ISR pour au moins 90% d'entre eux. La réalisation de cet objectif sera recherchée notamment afin d'apporter des solutions aux enjeux de l'investissement socialement responsable.

Le portefeuille d'AXA Sélection Actions Euro a pour objectif de s'exposer aux actions de la zone euro via une sélection d'OPCVM et FIA gérés activement ou passivement et bénéficiant du label public d'Etat ISR pour au moins 90% d'entre eux. La réalisation de cet objectif sera recherchée notamment afin d'apporter des solutions aux enjeux de l'investissement socialement responsable.

La sélection discrétionnaire d'OPCVM et de FIA est la principale source de valeur ajoutée d'AXA IM SELECT France dans le cadre de la gestion de Compartiments dont l'objectif de gestion a été défini

préalablement. Elle repose sur le choix d'une pluralité de gestionnaires ainsi que sur l'identification de multiples stratégies d'investissements liées à l'ISR (critères extra-financiers) dans les classes d'actifs actions et taux.

Les risques / opportunités ESG seront appréciés par la société de gestion au travers de l'analyse qualitative des gérant des OPC sélectionnés. Cette approche décrite au point 3.5 vise à s'assurer de la cohérence des critères retenus par les gérants des OPC dans lesquels AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro envisagent d'investir avec la politique définie par le Groupe AXA, notamment en matière d'exclusions. Les opportunités d'investissement seront ainsi analysées à l'aune des grandes thématiques privilégiées par le Groupe telles que la longévité, l'environnement et l'amélioration du niveau de vie.

2.5. Equipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion

Les rôles actuels dédiés ou ayant une forte contribution à l'investissement responsable sont les suivants :

| Équipe | Personnel dédié |
|--|---|
| Investissement* Proposition | Responsable de l'investissement responsable - Responsable ESG (<i>rôle partiellement dédié, également responsable de la proposition</i>) - ESG Proposition Manager |
| Données ESG et reporting Conformité | ESG Regulatory Reporting Analyst Non dédié mais l'équipe contribue à fournir des conseils et évaluer la conformité aux questions réglementaires |
| Risques | Non dédié mais l'équipe vise à soutenir et superviser la gestion des risques ESG, y compris l'équipe de surveillance des risques d'investissement qui surveille la conformité aux contraintes de l'Investissement Responsable |
| Informatique | Non dédié mais l'équipe contribue à la prise en charge de tous les problèmes liés aux outils et aux systèmes |
| Marketing | Non dédié mais l'équipe vise à collaborer avec d'autres équipes pour produire des rapports ESG et des supports marketing ESG dédiés. |

* Autres activités clés liées à l'investissement responsable effectuée par l'équipe d'investissement :

- Le directeur des investissements (CIO) supervise et approuve toutes les initiatives liées à l'investissement responsable. Le responsable de l'investissement responsable reporte au CIO.
- Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de l'intégration et du respect de toutes les contraintes liées à l'investissement responsable dans leurs portefeuilles
- Des spécialistes sectoriels effectuent des Due Diligence ESG au niveau des fonds

- L'équipe de Due Diligence Opérationnelle effectue des Due Diligence ESG au niveau de la société de gestion
- Les analystes investissement s'assurent de l'historisation des scores et analyses ESG et de l'exécution en temps opportun des engagements en matière d'investissement responsable

Une formation de l'ensemble de nos salariés aux enjeux de durabilité

- AXA IM Select et AXA IM Select France :
 - L'offre de formation ESG a été enrichie en formation en présentiel et en e-learning, notamment grâce à l'accès à la **AXA IM ESG Academy**
 - 7 collaborateurs AXA IM Select ont bénéficié de la **formation CFA ESG** sur la période janvier 2021 – décembre 2023
 - 100% des collaborateurs en CDI d'AXA IM Select France ont finalisé l'**AXA Climate Academy**

L'**AXA Climate Academy** est une initiative du Groupe AXA permettant d'engager et d'améliorer les compétences des employés au sujet du changement climatique, qui est au cœur des priorités stratégiques du Groupe AXA et de l'indice AXA pour le Progrès. En tant qu'assureur, AXA est particulièrement concerné par le changement climatique et a la possibilité d'agir en tant qu'assureur, en tant qu'investisseur et en tant qu'entreprise exemplaire mais aussi en tant qu'individus actifs.

L'AXA Climate Academy aide les employés à mieux comprendre ce défi et les aspects scientifiques liés au climat, comprendre le rôle que doit jouer AXA et trouver des moyens de contribuer au changement.

100% des salariés d'AXA IM Select, dans le monde, ont été certifiés.




- AXA IM Select France :
 - En 2023, 76 actions de **formations ESG** ont été effectuées par les collaborateurs AXA IM Select France.

2.6. Analystes et gérants ISR

L'équipe de gestion d'AXA IM Select France compte 8 gérants dont 4 gérants (Antoine Machado, Didier Boubilil, Pierre-Jean Marcon et Andreea Condurache) sont dédiés à l'investissement socialement responsable.

Gérants :

| | |
|---|---|
|  | <p>Rémi Lambert Chief Investment Officer</p> <p>Après avoir débuté sa carrière en 1995 chez Datastream, il rejoint en 1998 la Direction des Risques, Performances et Audit de Crédit Agricole AM. En 2000, il est Responsable Marketing Institutionnel chez Société Générale AM, avant de rejoindre les équipes de gestions diversifiées en tant que gérant. En 2005, il est nommé Responsable de la Gestion Diversifiée Institutionnelle en Europe et crée une équipe de Performance Absolue Multi-Classe d'Actifs. En 2008, il devient Responsable de l'Allocation d'Actifs et de l'Ingénierie Financière de la Gestion Privée avant d'être nommé Directeur de la Gestion d'AXA IM Select France en 2010.</p> |
|  | <p>Antoine Machado Deputy Chief Investment Officer</p> <p>Il a débuté sa carrière en tant que Négociateur de Produits de Taux et Dérivés à la Société Générale. Puis en 2000, il intègre la gestion obligataire de SGAM, en tant que gérant monétaire et obligataire notamment en charge des OPCVM d'obligations indexées à l'inflation. En 2006, il est gérant au sein de la Gestion Diversifiée Institutionnelle Europe et participe au développement de la stratégie de Performance Absolue Multi-Classes d'actifs dont il en prend la responsabilité en 2007. Depuis 2010, au sein d'AXA IM Select France en tant que gérant diversifié et directeur adjoint de la gestion. Supervision des processus ESG et de l'impact SFDR sur la gestion.</p> |
|  | <p>Pierre-Jean Marcon Gérant Sénior et en charge de la coordination avec AXA IM Select</p> <p>Diplômé de l'EDHEC, de l'IEP de Paris et du DESS 203 Finance de marché de Paris-Dauphine, il intègre en 2001 l'équipe de fonds structurés de CDC IXIS Capital Markets. En 2003, il rejoint Natexis Asset Square en tant que gérant de fonds de fonds obligataires et absolute return. Il exerce ensuite les mêmes fonctions au sein de la gestion diversifiée de SGAM de 2007 à 2009, avant de rejoindre AXA IM Select France en tant que responsable de la multigestion.</p> |
|  | <p>Didier Boubil Gérant Sénior</p> <p>Didier a commencé sa carrière en 2002 à la Société Générale en tant qu'assistant trader au sein du bureau commercial exotique. Il a rejoint l'équipe de gestion des risques d'AXA-IM en 2006 où il était responsable du suivi de risque pour les fonds d'actions, diversifiés et structurés. En 2010, il est devenu gérant de fonds structurés. Il a rejoint AXA Life en 2014 en tant que responsable de l'équipe d'investissement et a développé des stratégies fondées sur des algorithmes. Il a rejoint AXA IM Select France en 2019 en tant que gérant de fonds senior.</p> |

| | |
|--|---|
|  | <p>Thomas Paugam Gérant Junior</p> <p>Après un Master de Statistiques et d'Actuariat obtenu à l'Université de Rennes II en 2010, il a débuté en tant que chargé d'études actuarielles au sein du cabinet de conseil Winter & Associés. En 2012, il rejoint la Direction Technique d'AXA France sur le pilotage des projets fiscaux et réglementaires. Il intègre ensuite le Service Diversification d'AXA France où il développe la démarche de diversification auprès des réseaux de distribution. Depuis 2017, il est gérant au sein d'AXA IM Select France.</p> |
|  | <p>Andreea Condurache Gérant junior</p> <p>Diplômée du Master Banque et Finance de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, elle débute sa carrière chez Ethiea Gestion où elle est en charge du contrôle interne. En 2013 elle rejoint Montségur Finance en tant qu'assistante gérant et devient ensuite gérante de portefeuille actions. En parallèle, elle obtient la certification CFA (Chartered Financial Analyste) en 2015.</p> |
|  | <p>Jeremy Mambo Gérant junior</p> <p>Il est diplômé d'un master de Finance au sein de Reims Management School. Après avoir débuté sa carrière au sein du bureau de Lyxor à NYC en tant qu'assistant gérant de fonds de Hedge Funds, il rejoint AXA à Paris où il est amené à évoluer dans différents rôles. Il intègre tout d'abord AXA IM puis l'équipe d'investissement d'AXA Life Invest où il a été amené à développer, structurer et gérer des fonds assortis de garantie. Il rejoint l'équipe de gestion d'AXA IM Select France en juin 2017 où il travaille sur la construction de portefeuilles.</p> |
| | <p>Antoni Giannuzzi Gérant junior</p> <p>10 Après un Master de Gestion de Portefeuille obtenu à l'IAE Gustave Eiffel, il a débuté en tant que chargé de Middle Office et assistant gérant au sein de AXA Private Management France. En 2013, il rejoint l'équipe Unit Link en tant qu'analyste puis l'équipe d'Investment Risk d'AXA IM Select Multi-Managers à Londres pendant 4 ans où il a été amené à analyser et contrôler les performances et les risques liés à l'investissement pour plus de 100 Fonds de Fonds. Il a rejoint l'équipe de gestion d'AXA IM Select France en avril 2019 où il travaille sur l'analyse des fonds sous-jacents et la construction de portefeuille.</p> |

2.7. Initiatives ISR mise en œuvre par AXA IM Select France

En mars 2018, AXA IM Select France, par l'intermédiaire du groupement AXA IM Select, a également pris l'engagement de participer à la mise en place d'une démarche ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance) et à la soumission du rapport consolidé résultant de la signature de la charte des

Nations-Unies sur les Principes pour l'Investissement Responsable. Le groupement AXA IM Select est signataire « UN PRI » depuis 2018. Depuis notre adhésion, nous avons obtenu la note de A chaque année.

Pour notre dernière soumission, le nouveau système de notation introduit par les UN PRI est passé d'un système alphabétique à un système numérique et a également supprimé le score global de l'entreprise. La notation est désormais communiquée à travers les modules individuels.

- AXA IM Select a obtenu un score supérieur ou égal à la médiane dans tous les modules avec un score de 4* dans 4 modules sur 5, en 2023.
- Nous sommes satisfaits des résultats de notre dernière évaluation et nous pensons qu'elle reflète notre engagement constant à faire évoluer et à améliorer nos pratiques d'investissement responsable afin de suivre les dernières tendances ESG et de contribuer à l'évolution de notre secteur. Cela implique de travailler en étroite collaboration avec les gérants sous-jacents au sein de nos portefeuilles, de manière à nous assurer qu'ils répondent à nos standards et à les aider à développer leur approche, le cas échéant.

2.8. Encours des actifs ISR de la société de gestion

A ce jour, 3 fonds gérés par AXA IM Select France sont labellisés ISR dont les encours totalisent, à fin décembre 2023, 288 millions €.

Néanmoins une approche ESG est déjà déployée à travers certaines des offres d'AXA IM Select France, notamment dans le cadre de la Gestion Pilotée dont les encours atteignent 4 milliards d'euros à fin décembre 2023.

2.9. OPC ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

- **Fonds :**
 - AXA Sélection Diversifié
 - AXA Sélection Actions Euro
 - AGIPI Actions Emergents
- **Forme juridique :** Compartiments de la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français AXA Sélection
- **Classification AMF :**
 - AXA Sélection Diversifié ISR : Diversifié

- AXA Sélection Actions Euro : Actions Internationales
- AGIPI Actions Emergents : Actions Internationales
- **Approche actions ISR** : L'approche ISR a pour objectif d'intégrer des critères extra-financiers notamment environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans la sélection des fonds composant le portefeuille du Compartiment.
- **Informations financières** : L'ensemble des informations financières (actif net, historique de performance, valeur liquidative...) sont disponibles sur la page d'accueil du fonds :

[Reporting | AXA IM Select \(axa-im.fr\)](https://www.axa-im.fr/Reporting)

3. DONNEES GENERALES SUR LES COMPARTIMENTS AXA SELECTION DIVERSIFIE ISR ET AXA SELECTION ACTIONS EURO PRESENTES DANS LE CODE DE TRANSPARENCE

3.1 Objectif recherché par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds

La stratégie d'investissement des Compartiments étant exclusivement déclinée à travers une sélection d'OPCVM et de FIA gérés activement et passivement, AXA IM Select France s'assurera systématiquement qu'au moins 90% d'entre eux bénéficient du label public d'Etat ISR.

3.2 Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs de l'univers d'investissement du compartiment

Voir développement en 2.5, 2.6 et 3.5.

3.3 Critères ESG pris en compte par le compartiment

AXA Sélection Diversifié et AXA Sélection Actions Euro sont des fonds de fonds. Les investissements réalisés prendront en compte des critères extra financiers. Ainsi les fonds sélectionnés auront obtenu le label public français ISR ou un label européen équivalent.

Il est précisé que les OPCVM et FIA sélectionnés pourront être conduits à suivre des processus ISR variables entre eux en termes d'approches, de critères extra-financiers analysés ou de techniques de gestion. De ce fait, la sélection d'OPCVM et FIA ISR peut générer une absence de cohérence des politiques ISR parmi les sous-jacents.

3.4 Principes et critères liés aux changements climatiques pris en compte par le Compartiment

La position d'AXA vis-à-vis du changement climatique vise à mettre à profit son expertise de la gestion du risque pour mieux comprendre et prévenir les risques, et de mobiliser sa capacité d'investissement pour financer et encourager la transition énergétique. Cette stratégie répond à la fois aux dimensions d'atténuation et d'adaptation du changement climatique telles que notamment définies par l'accord de Paris (COP 21). Il est toutefois précisé que l'application stricte de ces principes est actuellement limitée aux investissements du fonds général de la compagnie.

Investis en OPCVM et FIA ISR gérés par des sociétés tierces, AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro analyseront les principes et critères retenus par les fonds sous-jacents à l'aune de la politique ESG du Groupe mais comme déjà indiqué ci-avant les OPCVM et FIA sélectionnés pourront être conduits à suivre des processus variables entre eux en termes d'approches, de critères analysés ou de techniques de gestion.

3.5 Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

La méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG mise en œuvre par AXA IM Select France repose sur les travaux de ses partenaires au sein de la *Business Unit* AXA IM Select. Ainsi, la grande majorité des fonds sélectionnés par les gérants auront fait l'objet d'une notation qualitative par AXA IM Select.

L'intégration ESG définie par AXA IM Select est l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans l'analyse, la gestion et les décisions d'investissement, avec la conviction que ces facteurs ESG peuvent avoir un impact significatif sur la performance financière, conformément à la définition des PRI des Nations Unies.

Cela permet d'analyser la capacité de chaque investissement à créer, maintenir et protéger l'investissement de nos clients et également à générer des rendements conformes à leurs attentes.

L'intégration ESG dans les processus d'investissement repose sur trois piliers clés : i) la Due Diligence ESG, ii) les exclusions ESG, et iii) la gouvernance et le suivi.

- **Due Diligence ESG**

Le processus de Due Diligence ESG est une partie obligatoire du processus d'investissement chez AXA IM Select, dans le cadre duquel les sociétés de gestion et les fonds sous-jacents sont évalués et obtiennent respectivement une notation « Rouge / Orange / Vert » et un score ESG. AXA IM Select applique des seuils minimaux stricts pour s'assurer que les portefeuilles sont constitués de

fonds/mandats qui sont moins susceptibles d'être exposés à des risques ESG non gérés et, le cas échéant, qui apportent une contribution positive à l'environnement et à la société. Ce sont là des pièges potentiels qui ne seraient pas identifiés par la seule analyse financière traditionnelle. L'objectif de ces scores est de fournir aux gestionnaires des informations sur la qualité ESG des fonds communs de placement, afin de chercher à améliorer l'empreinte ESG des offres dans la mesure du possible.

La Due Diligence ESG se déroule en deux parties : l'évaluation de la Due Diligence Opérationnelle ESG (ODD), au niveau de la société de gestion, et l'évaluation de la Due Diligence en matière d'Investissement ESG (IDD), qui se concentre sur le fonds.

- **Due Diligence ESG Opérationnelle (« ODD ») au niveau de la société de gestion :** Les domaines couverts comprennent les politiques, les processus au niveau de la société de gestion, la gouvernance, la formation, les indicateurs clés de performance (KPI) et les engagements au niveau de la société. Il s'agit d'une auto-évaluation, les sociétés de gestion reçoivent un questionnaire spécifique aux facteurs ESG dans le cadre du processus global de l'ODD qu'elles remplissent et soumettent avec toutes les preuves demandées, telles que leurs politiques. En fonction des réponses, l'équipe ODD d'AXA IM Select peut choisir de poursuivre avec l'entreprise évaluée. Les réponses sont ensuite évaluées et un résultat d'évaluation « Rouge / Orange / Vert » est finalisé. Les fonds des entreprises notées « Orange » et « Vert » sont éligibles à l'investissement. Cependant, les fonds des sociétés de gestion notées « Rouge » sont considérés comme inéligibles à l'investissement (à moins qu'il n'y ait une raison valable d'exempter cette règle qui devra être approuvée par le Forum de l'Investissement Responsable) et la société de gestion ne peut pas être considérée pour des mandats délégués. Les sociétés de gestion notées « Rouge » peuvent être celles qui n'ont pas de politique d'investissement responsable ou qui ne disposent pas d'une ressource dédiée en matière d'investissement responsable ou dont l'intégration ESG au niveau de la société n'est pas satisfaisante. La liste des entreprises et leurs derniers résultats d'évaluation sont stockés sur un site commun pour que l'équipe d'investissement puisse y accéder. L'évaluation est actualisée au moins tous les deux ans. Les gestionnaires d'actifs font l'objet d'une surveillance continue dans les médias à l'affût d'éventuelles mauvaises nouvelles concernant leur engagement envers les initiatives ESG et leur implication dans les pratiques de greenwashing.

- **Due Diligence ESG Investissement (« IDD ») au niveau du fonds / mandat :** Il s’agit d’une auto-évaluation qualitative des fonds ou des mandats basée sur un questionnaire rempli par les gestionnaires de fonds, comprenant trois sections notées qui ont leur propre pondération et couvrant les domaines suivants :
 - i) Intégration des facteurs ESG comprenant l’approche ESG, les preuves de la mise en œuvre de l’approche ESG et toute prise en compte de l’impact
 - ii) La méthodologie de l’engagement de la société de gestion, la façon dont il est suivi et le succès mesuré, ainsi que la preuve de l’actionnariat actif influant sur les décisions d’investissement.
 - iii) Les risques et les rapports comprennent la surveillance des risques ESG, les indicateurs clés de performance ESG, les rapports ESG et la prise en compte des risques climatiques et sur la biodiversité.

Le résultat de l’évaluation est un score ESG attribué à chaque fonds/mandat. Actuellement, le score total est sur 5. Un seuil de score ESG est défini, il doit être respecté par tous les fonds/mandats – nouveaux et investis – pour être éligibles à l’investissement. Si le score ESG d’un fonds investi/mandat tombe en dessous du seuil, un processus d’escalade est défini pouvant conduire au retrait de la liste de fonds approuvés. L’évaluation est obligatoire pour tous les fonds/mandats nouveaux et investis et est actualisée au moins tous les dix-huit mois. À l’aide des informations recueillies – via le questionnaire et des discussions dédiées avec le gestionnaire de fonds si nécessaire – les analystes sectoriels se font une idée de la robustesse du processus ESG (y compris la comparaison avec les pairs) et présenteront les résultats à l’équipe d’investissement.

3.6 Fréquence de revue

La fréquence de revue du score qualitatif est annuelle. Les équipes d’AXA IM Select France contrôleront également sur une base trimestrielle la liste des fonds ayant le label d’Etat ISR afin de s’assurer que l’ensemble des fonds sélectionnés sont toujours labellisés.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille

Les caractéristiques environnementales ou sociales que les Compartiments AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro cherchent à promouvoir sont satisfaites par la sélection d’OPC ou de

FIA bénéficiant du label public d'Etat ISR pour au moins 90% d'entre eux et par la mise en place d'une approche ISR ayant pour objectif d'intégrer des critères extra-financiers notamment environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans la sélection des fonds composant le portefeuille de chaque Compartiment.

A ce titre, AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro ne détiendront que des fonds ayant obtenu un score qualitatif supérieur à 2 sur 5 selon les méthodologies définies en 3.5.

4.2. Prise en compte de la réglementation SFDR

Depuis l'introduction de SFDR en mars 2021, les équipes d'AXA IM Select France ont travaillé en collaboration pour former une vision stratégique de l'approche SFDR d'AXA IM Select et mettre en œuvre les changements nécessaires, notamment de nouveaux processus, systèmes et outils. Toutes les informations spécifiques à SFDR peuvent être trouvées dans les publications légales d'AXA IM Select France relatives au règlement SFDR ou dans les documents du manuel de procédures de chaque département, le cas échéant. Les informations relatives aux différents articles (articles 3, 4, 5, 6, 10) qui sont des exigences du règlement SFDR sont publiées sur les sites internet d'AXA IM Select France.

AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro sont classifiés Article 8 selon la réglementation SFDR. En effet, les fonds classifiés Article 8 sélectionnent désormais au minimum 80% de fonds sous-jacents eux-mêmes catégorisés article 8 ou 9, suivant la réglementation SFDR, c'est-à-dire des fonds qui cherchent à promouvoir des caractéristiques ESG au-delà de leur gestion financière.

[la-reglementation-sfdr-2023.pdf \(axa-im.fr\)](#)

4.3. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille

Chaque fonds dans lesquels seront investis AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro dispose de sa propre approche pour la prise en compte des critères ESG, y compris en ce qui concerne l'approche des critères relatifs au changement climatique.

4.4. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC)

Les Compartiments n'investissent qu'en OPC.

4.5. Le processus d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non

4.6. Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le compartiment était investi en parts de fonds Amundi humanisme et habitat. Depuis ce compartiment a été vendu et le fonds n'investit plus depuis avril 2019 dans des organismes solidaires.

4.7. Le fonds pratique-t-il le prêt / emprunt de titres ?

Non.

4.8. Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?

Non.

4.9. Le fonds investit-il dans des OPC ?

Oui, la stratégie d'investissement des Compartiments est de n'investir qu'en OPC (OPCVM ou FIA).

5. CONTROLE ESG

Le contrôle de la conformité des investissements des portefeuilles par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des compartiments est articulé autour d'un système à 3 niveaux :

- En amont des opérations, un dispositif de « blocage pre-trade » intégré au système de gestion interne empêche le passage d'ordres sur des émetteurs/instruments qui ne sont pas éligibles au portefeuille.
- En second niveau, le contrôle des risques vérifie que l'actif net du compartiment est composé uniquement d'émetteurs/instruments autorisés selon les règles de gestion ISR.
- Au niveau externe, un auditeur vérifie annuellement que le portefeuille respecte bien les règles de gestion ISR prédéfinies.

6. MESURE D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1. Evaluation de la qualité ESG du Compartiment

Les compartiments AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro bénéficieront d'une notation ESG qui sera elle-même issue de la moyenne pondérée de la notation ESG de chaque fonds sous-jacent.

La note ne sera toutefois diffusée qu'à la condition qu'AXA IM Select France ait eu la possibilité de noter a minima 50% des actifs sous-jacents en portefeuille.

6.2. Indicateurs d'impact ESG utilisés

Les indicateurs d'impact utilisés seront par transparence ceux utilisés par les fonds sous-jacents sélectionnés et seront communiqués dans le rapport ESG des fonds AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro. Il est important de noter que la combinaison des fonds sous-jacents peut générer un résultat d'ensemble hétérogène.

6.3. Support d'information des investisseurs sur la gestion ISR du Compartiment

AXA IM Select France met à disposition des investisseurs sur son site Internet, des informations régulièrement mises à jour sur les critères ESG pris en compte, notamment via :

- La dernière version du Code de Transparence en vigueur pour le fonds ;
- Le reporting incluant systématiquement l'inventaire trimestriel et des commentaires et données brutes extra-financières pour chacun ;
- L'ensemble de la documentation réglementaire (DICI, Prospectus complet, rapport annuel...)

6.4. Publication des résultats de la politique de vote et politique d'engagement

AXA IM Select France dispose d'une politique globale relative à l'engagement et au vote dénommée « politique d'engagement actionnarial ». Cette politique est disponible sur le site internet d'AXA IM Select France au lien suivant : [Informations juridiques et réglementaires | AXA IM Select \(axa-im.fr\)](#)

AXA IM Select France a défini une politique d'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion. Celle-ci décrit les conditions et modalités d'exercice de ces droits et prévoit la présentation d'un rapport annuel au Conseil d'Administration sur les conditions d'exercice de ces droits au cours de l'année.

Dans la pratique, la politique de vote d'AXA IM Select France prévoit un seuil minimum de détention de 2% du capital d'une société comme seuil de matérialité déclenchant l'exercice d'un droit de vote. Ce seuil de 2% se justifie par le fait qu'en deçà de ce seuil, la participation d'AXA IM Select France ne permettrait pas d'avoir un vote influent. En conséquence, et conformément aux dispositions des articles 314-101 et 319-22 du règlement général de l'AMF, AXA IM Select France n'a pas eu, jusqu'à ce jour, à établir de rapport sur l'exercice des droits de vote.

En outre, la stratégie d'investissement des OPC AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro, pour lesquels AXA IM Select France sollicite le label d'Etat ISR, se limitant à des investissements en OPC ou FIA, AXA IM Select France ne disposera d'aucun droit de vote dans le cadre de sa gestion.

Par ailleurs, dans la mesure où AXA Sélection Diversifié ISR et AXA Sélection Actions Euro ne sont investis qu'en part ou action d'OPC, il n'y a donc pas de contact direct avec les émetteurs.